



# La "NewLetters" de l'UNPRG de l'Yonne

## Janvier-Février-Mars 2022

**UNIR - SOUTENIR – AGIR**

Pourquoi cette "NewsLetters"?

Nous sommes dans un monde où l'information et la communication ont pris des places importantes dans notre vie quotidienne. Nos occupations diverses et variées de nous ne permettent pas de passer en revue toutes les informations qui peuvent nous être proposées. Une fois par trimestre, le Conseil d'Administration de votre Union Départementale reviendra sur des informations sociales nationales et activités de l'UNPRG de l'Yonne. Nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques et vos suggestions. Bonne lecture à tous.

### Les infos sociales

#### **Un tarif unique pour vos « visites » aux Urgences hospitalières.**

Depuis le 1er janvier 2022, lorsque vous vous rendez aux urgences hospitalières, si cette visite n'est pas suivie d'une hospitalisation, il vous faudra vous acquitter du forfait patient urgences (FPU) d'un montant de 19,61€. Ce forfait sera remboursé par votre assurance complémentaire santé au même titre que les tickets modérateurs que vous réglez pour des actes et examens lors de vos passages aux urgences.

Ce « FPU » est minoré à 8,49€ pour les personnes reconnues en affection de longue durée et pour les bénéficiaires d'une rente d'accident de travail ou d'une maladie professionnelle avec une incapacité inférieure aux deux tiers.

Il est (le FPU) supprimé pour ceux qui se trouvent en situation d'invalidité ayant un taux d'incapacité au moins égal au deux tiers, aux bénéficiaires d'une pension militaire d'invalidité, aux patients atteints du Covid-19, aux bénéficiaires des prestations de maternité, aux donneurs d'organes pour les actes en lien avec un don, aux victimes d'actes de terrorisme et aux bénéficiaires de l'aide médicale d'état.

#### **La prime pour la rénovation de votre domicile évolue (<https://www.maprimerenov.gouv.fr/>)**

Les critères de la « MaPrimeRénov' » ont évolué depuis le 1er janvier 2022.

Cette prime est désormais réservée aux logements de plus de 15 ans et à la condition qu'ils soient occupés au moins 8 mois dans l'année.

Cette modification ne concerne pas le changement de chaudière au fioul qui reste accessible aux habitations de plus de 2 ans à condition que ces travaux soient accompagnés d'une dépose de cuve à fioul (elle aussi pouvant être financée). Néanmoins une prime de 1 000€ supplémentaire est possible pour le changement de ces chaudières, dont les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre 2022.

#### **Les reçus fiscaux de l'UNPRG-UD89.**

Les reçus fiscaux 2021 arrivent prochainement, vous n'avez pas besoin de les joindre à votre déclaration d'impôt sur le revenu. A réception de votre reçu vous devrez le conserver 6 ans et le présenter en cas de contrôle fiscal.

#### **Revalorisation des retraites.**

Les pensions de retraite ont été revalorisées de 1,1 % au 1er janvier 2022.

Pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants, les retraités percevant une pension inférieure à 2 000€ net par mois recevront une indemnité de 100€. Les retraités ayant droit ont dû recevoir cette indemnité par l'intermédiaire de leur caisse de retraite au mois de février.

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) a été également augmentée de 1,1 %.

#### **Crédit d'impôt pour les travaux d'accessibilité.**

Des crédits d'impôts sont accordés pour l'installation à son domicile des équipements d'accessibilité aux personnes handicapées ou âgées.

Les crédits d'impôts couvre 25% des dépenses dans la limite (sur 5 ans) de 5 000€ pour une personne seule et de 10 000€ pour un couple.

Les équipements doivent être fournis et installés par la même entreprise. Les travaux doivent être facturés avant le 31 décembre 2023.

#### **Aide exceptionnelle à la dépense d'énergie pour les faibles revenus.**

Face à l'augmentation des dépenses d'énergie, la Caisse Nationale du Gendarme souhaite apporter son soutien avec une aide exceptionnelle d'un montant de 150€ par foyer. Cette aide est réservée aux adhérentes veuves ou veufs, aux handicapés (= ou > à 80 %) et/ou en situation de monoparentalité avec un Revenu Brut Global (RBG) inférieur à 17 000 €.

La campagne diffusée prendra fin le 16 juin 2022.

# Les activités de l'UD89

## Retour sur l'assemblée générale 2022.



Le jeudi 31 mars 2022, à Ancy le Franc (89), s'est tenue l'Assemblée Générale de l'UNPRG de l'Yonne. Une cinquantaine de personnes ont participé aux travaux de cette réunion en présence du colonel Sébastien Monvoisin, commandant en second le groupement de la Gendarmerie départementale de l'Yonne, du chef d'escadron Sébastien Goutourneau, commandant la compagnie de gendarmerie départementale d'Avallon, du major Thomas Droulez, commandant la COB de Tonnerre, de Jacques Robette, 2ème adjoint à la mairie d'Ancy le Franc, de Claude Marchal, vice-président de l'UNPRG et de l'UD 10, des représentants des UD 45 et 77 ainsi que divers présidents d'associations du département.

Après le mot d'accueil du président de l'UD, Jean-Louis Reynaert, ce dernier, avant de donner la parole au trésorier et à la responsable des voyages, a présenté le rapport moral et d'activité de l'association. A l'issue de la partie réglementaire, le responsable du service social gendarmerie 89, Jean-Cyrille Gorecki, accompagné de sa secrétaire Dominique Roux ont apporté des informations sociales aux congressistes et répondu à leurs questions. Pour terminer la matinée, 3 personnels de la cellule «Cybercriminalité» du GGD 89 ont fait une présentation des risques sur le « net » et prodigué des conseils d'utilisation d'internet.

Avant de passer à table, où 69 convives étaient invités à partager un repas festif, la traditionnelle cérémonie de remise de récompenses a vu Elisabeth Ziebelen et Denis Raverat, décorés de la médaille de bronze de l'UNPRG ainsi que la remise du diplôme d'honneur de porte-drapeau de plus de 3 ans à Joseph Lucciarini. Bien que l'Assemblée Générale était clôturée, une surprise attendait Jean-Louis Reynaert. Président de l'UD 89 depuis 6 ans, n'ayant jamais reçu la médaille d'or de l'UNPRG, c'est sous l'impulsion de son conseil d'administration que Claude Marchal, 1<sup>er</sup> président national adjoint de l'UNPRG a eu le plaisir de lui remettre cette décoration.

## Nos prochains rendez-vous :

**Le 2 juillet à Domats,**  
nous nous retrouverons pour notre journée champêtre après deux années sans !

Suite à la pandémie, les salles des fêtes et polyvalentes des différentes communes sont prises d'assaut. Nous avons pu obtenir comme en 2015 le foyer des associations de Domats. Au menu, nos traditionnels moutons et cochons grillés....



Petite innovation, nous organiserons un concours de pétanque en doublette avec une surprise pour les vainqueurs. Alors surveillez vos boîtes à lettres ou vos boîtes mails.

**Le 24 septembre à jully les Forges**  
l'omelette géante



### Projet 2023 :

Nous organiserons au mois de février un après-midi « crêpes-partie » avec animation musicale.



Retrouvez nous sur nos différents supports de communication:

Site internet – <http://unprg.ud89.free.fr/>

Facebook - <https://www.facebook.com/UNPRG89/>

Le Club du **GENDARME**  
AVANTAGES

Consultez les offres promotionnelles de l'UNPRG sur le «Club Avantage»:

<https://leclubdugendarme.fr/>

**La Voix du Gendarme**  
MAGAZINE

Abonnez-vous à la Voix du gendarme, le magazine officiel de l'UNPRG :

<https://lavoixdugendarme.fr/>